



MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Forum de concertation sur le transport maritime

Modalités de fonctionnement

TABLE DES MATIÈRES



MANDAT	II
COMPOSITION	III
NOMINATION	III
NOMINATIONS PAR LES COPRÉSIDENTS APRÈS CONSULTATION DES REGROUPEMENTS SECTORIELS	IV
DURÉE DES MANDATS	IV
RÉUNIONS DU FORUM	V
CONFIDENTIALITÉ	V
SECRÉTARIAT	V
PLANIFICATION DES RENCONTRES	V
COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS	VI
TABLES SECTORIELLES ET GROUPES DE TRAVAIL	VI
RÉVISION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT	VI



CE DOCUMENT EST EN COMPLÉMENT À L'INFORMATION DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Le Forum de concertation sur le transport maritime a été créé en 2001 par la volonté commune du gouvernement du Québec et de l'industrie maritime pour en faire un outil permanent de concertation et de développement de l'industrie maritime québécoise.

Le rôle du Forum est de veiller à la mise en œuvre efficace et concertée des orientations du gouvernement du Québec en matière de politiques et stratégies de développement du transport maritime.

Le Forum assure également la bonification à long terme desdites orientations, le tout conformément aux besoins et aux attentes de la communauté maritime et industrielle du Saint-Laurent et du Saguenay.

(Version du 24 janvier 2023)

MANDAT

Le Forum de concertation sur le transport maritime, ci-après appelé Forum, a été créé par la volonté commune du gouvernement du Québec et de l'industrie maritime pour en faire un outil permanent de concertation et de développement de l'industrie maritime québécoise.

Le rôle du Forum est de veiller à la mise en œuvre efficace et concertée des orientations du gouvernement du Québec en matière de stratégie de développement du transport maritime. Le Forum assure également la bonification à long terme desdites orientations, le tout conformément aux besoins et aux attentes de la communauté maritime et industrielle du Saint-Laurent et du Saguenay.

Plus spécifiquement, les objectifs du Forum consistent en :

- accroître l'efficacité et la résilience des chaînes logistiques québécoises;
- consulter les partenaires clés sur divers enjeux et sujets relatifs au transport maritime et à la chaîne logistique;
- favoriser la concertation des intervenants en vue de soutenir le développement durable et sécuritaire du transport maritime;
- mobiliser l'industrie maritime et les principaux acteurs de la chaîne logistique à la réalisation, en partenariat avec le gouvernement du Québec, de certaines mesures découlant des stratégies de développement du transport maritime;
- recommander, au gouvernement du Québec, différentes actions et prises de position afin de renforcer le positionnement stratégique de l'industrie maritime québécoise et du Québec à l'échelle nationale et internationale;
- renforcer en continu les liens entre le gouvernement du Québec et les partenaires clés de l'industrie maritime québécoise.

COMPOSITION

Le Forum est coprésidé par la ministre des Transports et de la Mobilité durable et le président du Conseil d'administration de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES).

Outre les deux coprésidents, le Forum est composé d'au maximum dix-sept membres représentant les secteurs suivants :

- Administrations portuaires canadiennes
- Armateurs domestiques
- Armateurs internationaux
- Expéditeurs
- Formation et main-d'œuvre
- Milieu des travailleurs
- Ports régionaux
- Secteur environnemental
- Services et activités connexes
- Tourisme fluvial
- Transport ferroviaire
- Transport maritime courte distance
- Transport routier

En cas d'incapacité à assister à une réunion, les membres du Forum ne peuvent se faire remplacer.

Considérant leur rôle et leurs responsabilités dans le bon fonctionnement du Forum, les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ainsi que le président-directeur général de la SODES assistent à toutes les rencontres du Forum.

En fonction des enjeux et priorités discutés, les coprésidents peuvent, avec l'accord des membres du Forum, inviter d'autres intervenants privés ou publics à se joindre aux travaux du Forum, à des tables sectorielles ou à des groupes de travail.

NOMINATION

La nomination des membres se fait par les coprésidents après consultation des regroupements sectoriels concernés. Le choix final appartient aux coprésidents.

La nomination des membres par les coprésidents se fait également en fonction de la représentation régionale et de la diversité des entreprises ou des organisations. Les membres représentant leur regroupement sectoriel doivent en être des membres actifs.

NOMINATIONS PAR LES COPRÉSIDENTS APRÈS CONSULTATION DES REGROUPEMENTS SECTORIELS

Les regroupements qui suivent sont invités par le secrétariat du Forum à soumettre des noms aux coprésidents en vue de la nomination du ou des représentants de leur secteur respectif :

Secteur d'activité	Regroupement
Administrations portuaires canadiennes (3)	Sodes
Armateurs domestiques (2 – dont 1 réservé au Transport maritime courte distance)	Armateurs du Saint-Laurent
Armateurs internationaux (1);	Fédération maritime du Canada
Expéditeurs (2);	Sodes
Formation et main-d'œuvre (1)	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime
Milieu des travailleurs (1)	Consensus entre : Guilde de la Marine marchande (GMM); Syndicat international des marins canadiens (S.I.U.); Syndicat des Métallos, Section locale 9599.
Ports régionaux (1)	Sodes
Secteur environnemental (1)	Alliance verte
Services et activités connexes (3 – dont 1 réservé aux chantiers maritimes)	Sodes
Tourisme fluvial (1)	Croisière Saint-Laurent
Transport ferroviaire (1)	Association des chemins de fer du Canada
Transport routier (1)	Association du camionnage du Québec

DURÉE DES MANDATS

Les coprésidents sont nommés pour toute la période où ils occupent leurs fonctions.

Les membres sont nommés pour une période de deux ans. Bien que les membres du Forum encouragent une rotation des représentants afin de diversifier les organisations représentées au sein du Forum, ce mandat est renouvelable.

S'il advenait qu'un des membres ait été absent à plus de 50 % des rencontres du Forum au cours de son mandat, son renouvellement ne pourrait être entériné par les coprésidents.

Lors de la démission d'un membre avant la fin de son mandat, les coprésidents doivent déclencher le processus de nomination décrit au point 5 afin de désigner un autre membre pour terminer son mandat.

RÉUNIONS DU FORUM

Le Forum se réunit au moins deux fois par année. Sous réserve de l'agenda de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, les mois préétablis sont les suivants : Mars et septembre.

Le Forum fonctionne par consensus.

Entre chacune des rencontres officielles du Forum, deux rencontres seront organisées, en juin et en décembre. Celles-ci seront dédiées aux suivis et à l'évolution des dossiers prioritaires identifiés par les membres. Pour l'animation de ces rencontres, les coprésidents peuvent désigner, au besoin, l'un de leurs représentants.

La participation à ces rencontres s'effectue sur une base volontaire.

CONFIDENTIALITÉ

À moins d'indication contraire, les discussions qui ont cours au Forum sont confidentielles. L'avis de non-confidentialité éventuel doit être établi par les membres du Forum.

Cependant, les décisions prises par les membres du Forum peuvent être publiques.

SECRÉTARIAT

Le secrétariat est assuré conjointement par le MTMD et la Sodes, sous la supervision des coprésidents auxquels il soumet tout projet de compte rendu et d'ordre du jour pour approbation avant transmission aux membres.

Le secrétariat veille aussi à la transmission de l'information pertinente ainsi qu'à la bonne tenue de la documentation et des archives du Forum.

De plus, le secrétariat assure un suivi des travaux des groupes de travail mis sur pied par le Forum.

PLANIFICATION DES RENCONTRES :

Sauf exception, l'ordre du jour et les documents nécessaires à la tenue des rencontres sont ajoutés à la convocation minimalement deux semaines précédant la rencontre.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS

Un compte rendu exécutif est produit au terme de chaque rencontre et transmis aux membres au plus tard un mois suivant la rencontre.

Toute modification ou tout commentaire doit être communiqué au secrétariat dans les sept jours suivant la transmission du compte rendu.

La version du compte rendu, tenant compte des commentaires éventuels des membres, est transmise avec le reste de la documentation à la rencontre suivante pour adoption finale.

Les comptes-rendus des rencontres du Forum ainsi que tout document jugé d'intérêt par les membres doivent être diffusés aux partenaires du secteur du transport maritime selon des modalités à convenir.

TABLES SECTORIELLES ET GROUPES DE TRAVAIL

Le Forum peut créer des tables sectorielles ou des groupes de travail de sa propre initiative ou sur recommandations du MTMD.

Ces tables sectorielles et groupes de travail reçoivent leur mandat du Forum et doivent lui faire rapport.

Les membres du Forum désignent les membres et les présidents des tables sectorielles et groupes de travail.

RÉVISION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les modalités de fonctionnement du Forum sont révisées au besoin ou minimalement tous les cinq ans.

